



LACOSTE IMMOBILIER

10 Avenue de Toulouse, 31150 BRUGUIÈRES
05.61.82.46.47 - lacosteimmobilier@cegetel.net

BARÈME D'HONORAIRES

à partir du 1^{er} MARS 2021

HONORAIRES DE VENTE

VENTES d'immeubles à usage d'habitation

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 20 000 €	1000 €
20 001 € à 70 000 €	5 000 €
De 70 001 € à 180 000€	8000 €
De 180 001 € à 350 000 €	5 %
De 350 001 € à 450 000 €	4,5%
De 450 001 € à 600 000 €	4 %
Plus de 600 000 €	3,5 %

Honoraires TTC à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visites, de négociation, de constitution du dossier et le suivi jusqu'à l'acte de vente.

Lorsque l'opération a été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra exigible.

HONORAIRES LOCATION

Pour les mandats signés à compter du 1^{er} Mars 2021 et s'entendent Toutes Taxes Comprises y compris LOCATIONS MEUBLÉES à usage de résidence principale (de plus d'un an ou 9 mois pour les étudiants) :

Honoraires Bailleur	8% TTC Du loyer annuel Hors charges	- Entremise et négociation : 1% - Visite, dossier, rédaction de bail : 5% - Etat des lieux : 2%
Honoraires Locataire	7% TTC Du loyer annuel Hors charges	- Visite, dossier, rédaction de bail : 5% - Etat des lieux : 2%
PARKING ET GARAGE		BAIL COMMERCIAL
20% TTC du loyer annuel hors charges Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire		20% TTC du loyer annuel hors charges Honoraires à la charge exclusive du locataire

Conformément à la loi ALU du 24 Mars 2014 et de son décret du 1^{er} Août 2014, ces honoraires sont relatifs aux prestations de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux.

Le montant des honoraires, incluant les prestations ci-dessus suivant option retenue par le mandant, est inférieur ou égal au plafond défini par le décret n°2014-890 du 01/08/2014.

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.